

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
10 juin 2025

Date d'affichage

Objet
Choix et acceptation d'un prêt bancaire pour les travaux des voiries de la bergeronnette et du lavoir

Délibération 2025-015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS 66110

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 066-216602037-20250620-2025015-DE



Séance du : 20 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le vingt juin à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire.

Présents : Martine MAUGUIN, Romain CAYUELA, Gilberte COLL, Wilhelm HUBER

Absents : Hubert VAN DE WERVE

Absents excusés : Benoit ISSARTEL, Thierry CASASNOVAS,

Ayant donné procuration : Benoit ISSARTEL a donné procuration à Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS a donné procuration à Martine MAUGUIN, Hubert VAN DE WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Monsieur Romain CAYUELA a été nommé secrétaire.

CHOIX ET ACCEPTATION D'UN PRET BANCAIRE POUR LES TRAVAUX DES VOIRIES DE LA BERGERONNETTE ET DU LAVOIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie, consenties par des établissements bancaires ne concourant pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'effectuer des travaux sur la fin du chemin des bergeronnettes et du chemin du lavoir,

Madame le Maire indique avoir démarché plusieurs établissements bancaires pour un prêt de 42 000 euros seule la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon a fait une proposition.

Madame le Maire présente la proposition bancaire de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon/

Montant du prêt	42 000 €
Durée	5 ans
Taux effectif global fixe	3.14 %
Echéance trimestrielle	2 277.38 € capital et intérêts
Frais de dossier	0.20 % soit 84 €
Coût du crédit	3 547.60 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'ACCEPTER la proposition émise par la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon
- DIRE que le prêt bancaire aura une durée de 5 ans
- DIRE que le taux effectif global fixe sera de 3.14 %

- DIRE que le remboursement du prêt se fera trimestriellement 2277.38 euros capital et intérêts à échéance.
- DIRE que les frais de dossier seront calculés à 0.20 %
- DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 066-216602037-20250620-2025015-DE



POUR 5 : M. MAUGUIN
R. CAYUELA
G. COLL
B. ISSARTEL
T. CASASNOVAS

ABSTENTION 2 : W. HUBER
H. VAN DE WERVE

CONTRE 0

Le Maire,



Martine MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du